

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le règlement CE n°1272/2008 (CLP) ; Hazard Communication Standard CFR29 1910.1200 HazCom 2012 et le règlement sur les produits dangereux (RPD) SIMDUT 2015.

Enregistrement Qualité. UCA-2M

Révision : C

Date mise à jour : 13/09/2019

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société : l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit **UCA-2M**
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Couplant ultrasonore
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
SOFRANEL 59 rue Parmentier 78500 SARTROUVILLE
1.4 Numéro d'appel d'urgence
INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Irritation oculaire de catégorie 2. H319, provoque une sévère irritation des yeux
2.2 Eléments d'étiquetage



- Mention de Danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Conseil de prudence : P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon
P280 Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/visage
(Intervention) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Continuer à rincer
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
3.2 Mélanges Solution aqueuse

Composants dangereux

Nom Chimique	N° CAS / CE / Enregistrement	Classification (Règlement CE n° 1272/2008)	Concentration %
--------------	------------------------------	--	-----------------

Phosphate de polyéthoxyoctadécénylether	39464-69-2	Skin Irrit 2 ; H315 ; Eye Dam 1 ; H318	>=1-<2,5

Substances avec limites d'exposition sur le lieu de travail

Nom Chimique	N° CAS / CE / Enregistrement	Classification (Règlement CE n° 1272/2008)	Concentration %
Glycérol	56-81-5 ; 200-289-5 ; 01-2119471987-18	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	>=10-<25

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités : Secouristes : assurer la protection personnelle ; s'éloigner de la zone dangereuse.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre, si les troubles se prolongent consulter un médecin

Contact avec la peau : Laver au savon avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sauf à la demande d'un médecin. Consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contactez le centre anti-poisons

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable d'après les critères SIMDUT/OSHA/NOM018STPS2000. Extinction avec CO₂ ; Poudre sèche ; Mousse ; Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie. Monoxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les récipients peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel en cas de déversement. Risque important de glissement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes (sable, terre, vermiculite) et transférer dans un conteneur adapté en vue d'une élimination conforme à la réglementation.

6.4 Références à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Températures de stockage : 5-40°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisation particulière connue.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail : Glycérol VME 10mg/m³, aérosol, limite donnée à titre indicatif

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des mains : gants nitrile conforme à EN 374. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains après manipulation du produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement approprié.

Filtre type A recommandé.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Produit complètement miscible dans l'eau.

Aspect :	Liquide visqueux sous forme de gel
Couleur :	Bleue
Odeur :	légère odeur citronnée
Point éclair :	Non applicable
PH :	8,3
Densité :	1,04 g/cm ³ à 20°C

9.2 Autres informations

Produit ininflammable

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique Produit stable dans les conditions normales

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune à notre connaissance

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes, surfaces chaudes. Tenir hors de portée du gel.

10.5 Matières incompatibles Aucune à notre connaissance

10.6 Produits de décomposition Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Oxydes de carbone en cas d'incendie.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Evaluation de la Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Irritation : Irritation en cas de contact avec les yeux

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau : En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un potentiel de sensibilisation de la peau

Mutagenicité des cellules germinales : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour le développement : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organismes cibles : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Pas de danger par aspiration attendu.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible, bioaccumulation peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol Donnée non disponible

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB Ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% et plus.

12.6 Autres effets néfastes Faible pollution de l'eau.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas manipuler avant d'avoir compris toutes les précautions de sécurité

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Donnée non disponible

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations : Annexe XVII du Règlement(CE)n°1907/2006 : Numéro dans la liste : 3

Directive 2012/18/UE : Non

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1^{er} Août 2017) : Faible polluant de l'eau

Code de la sécurité sociale, Art L461-1 à L461-8 : 49, 49bis et 84.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les sections précédentes de la présente FDS.

RUBRIQUE 16. Autres Informations